



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

Nombre de conseillers :
ID : 033-213302615-20260507-2026_05_02-DE



En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Absents : -excusés : 2
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-05-02

Objet : Suppression de la régie

L'an deux mille VINGT SIX, le 6 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR LACOMBE Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, M. ROCHER Dominique, M. DELAIRE Claude, M. DEFFIEUX Marc, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie

Absent :

Absentes excusées : Mme MASIN Claudie, Mme SABACA Emmanuelle

Exclus :

Procuration : Mme MASIN Claudie à Mme PARET Aurélie, Mme SABACA Emmanuelle à Mme FORESTIER Nathalie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 4

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la trésorerie nous devons supprimer la seule régie que possède la commune et qui concerne l'encaissement des repas des seniors.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de clôturer la régie d'encaissement des repas des seniors.

A Lussac, le 06/05/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

